

DR/ DP ou DIP de :

BET ou RAF de :

Modèle AAC360F-17I

Date de dépôt :

N° de dépôt :

DEMANDE

- de mainlevée d'hypothèque
- de restitution de la caution bancaire

Identification du demandeur

Nom et prénom ou raison sociale:

Domicile fiscal ou siège social :

C N I ou carte de séjour n° : / / / / / / / / / / / N° d'identification fiscale : / / / / / / / / / / /

Identifiant commun de l'entreprise « ICE » : / / / / / / / / / / / / / / / / /

Tél. : Fax : E-mail :

Pièces à joindre:

Réalisation d'un projet immobilier (réalisation d'opérations de lotissement ou de construction)	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Promoteurs immobiliers ayant conclu une convention avec l'Etat pour la réalisation de logements sociaux ou de logements à faible valeur immobilière	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> - Copie de l'acte d'acquisition ; - Copies des CNI des acquéreurs en ce qui concerne les personnes physiques ; - Copies des autorisations de construire ou de lotir ; - Copie des plans de masse pour les grands projets de construction ou de lotissement ; - Copie certifiée conforme du permis d'habiter ou du certificat de conformité ou du certificat de réception provisoire ; - Copie du certificat de propriété délivré par l'agence nationale du cadastre et de la conservation foncière. 		<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la convention avec l'Etat ; - Copie de l'acte d'acquisition ; - Copies des autorisations de construire ; - Copie des plans de masse ; - Copie certifiée conforme du permis d'habiter ou du certificat de conformité ; - Certificat du prorata des logements à faible valeur immobilière ou des logements sociaux construits ; - Justificatif du dépôt de la demande d'autorisation de construire dans le délai de 6 mois à compter de la date de la convention ; - Attestation de l'architecte déterminant la superficie de la quote part des locaux non sociaux par rapport au terrain ; - Certificat de conformité du projet de logements sociaux. 	
Logements destinés à la classe moyenne	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Défaut de respect des conditions du bénéfice de l'exonération ou du taux réduit	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none"> - Copie du contrat d'acquisition ; - Copie de la carte nationale d'identité comportant l'adresse du logement objet de l'hypothèque ou un certificat administratif indiquant la durée d'habitation effective ; - Copies des quittances de paiement de la taxe de services communaux. 		<ul style="list-style-type: none"> - Copie de l'acte d'acquisition ; - Copies des CNI des acquéreurs en ce qui concerne les personnes physiques. <p>NB. La main levée est accordée après règlement des droits complémentaires.</p>	

A Le

Qualité du signataire :

.....

Signature :